

AIDE AU FINANCEMENT DE PROTHESES AUDITIVES

Vous avez consulté un ORL et avez besoin de prothèse(s) auditive(s)
Une aide financière peut vous être versée si vous êtes **reconnu travailleur handicapé**

1 / LA DEMANDE

Au préalable, vous devez réaliser une demande de :

- **Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**
- **Et de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

Après de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre **département de résidence**

MDPH 07 : Pôle Astier Froment BP 606 07006 Privas - **MDPH 26** : Plateau de Lautagne, 42 C avenue des Langories, 26000 Valence – **MDPH 38** : 15 Avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE (pour l'Isère, à vérifier l'adresse de la MDPH car plusieurs antennes) – **MDPH 30** : 176 Bld Salvador Allende 30000 NIMES
MDPH 84 : 22 Bld Saint-Michel 84000 AVIGNON

Pour la demande de RQTH et PCH : il faut télécharger sur le site correspondant à votre MDPH les 3 formulaires CERFA

- **N° 15692*01** : formulaire unique de demande(s) pour toutes les prestations

Attention : bien cocher **page 17 case** Prestation de Compensation du Handicap **et page 18 case** Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé

- **N° 15695*01** : certificat médical à faire compléter par votre médecin traitant ou spécialiste
- **N° 15695*01** : volet 1 compte rendu bilan auditif à faire compléter par votre ORL

Et y joindre une copie recto-verso de votre carte d'identité + un justificatif de domicile + un devis récent de l'audioprothésiste

2/ LE DEVIS

Important : le devis doit comporter **la part sécurité sociale + la part mutuelle + le montant reste à charge** (le chargeur, les piles ou accessoires ne sont pas pris en compte). S'il n'y a pas de reste à charge, il n'y a pas de demande de co-financement à faire

Pour cette démarche, Cap Emploi reste à vos côtés
04 69 23 05 00 / accueil@capemploi07-26.com

3/ LA DEMANDE DE COFINANCEMENT AGEFIPH POUR L'ACQUISITION DE VOS PROTHESES

AUDITIVES

2 solutions sont possibles :

A) vous faites vous-même la demande

- vous vous connectez sur la plateforme DIGIT'HALL, services en ligne de l'AGEFIPH (portail pour les particuliers)
- vous trouverez en pièce jointe le GUIDE DES PARTICULIERS pour vous aider dans votre démarche
- vous préparez les justificatifs nécessaires :

1) un justificatif d'identité

2) un justificatif administratif

STATUT

a - Si vous avez le statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, il faudra fournir le document correspondant :

- RQTH
- Pension d'invalidité
- Carte mobilité inclusion mention invalidité
- Titulaire de l'AAH, etc...

*b - Si vous n'avez pas encore le statut de bénéficiaire (RQTH), il conviendra de bien demander à la MDPH un **accusé de réception de dépôt** avec la mention « dépôt de RQTH »*

PCH

Justificatif de « dépôt de PCH » ou notification de décision pour l'attribution de l'aide technique PCH (refus ou accord)

3) une attestation d'emploi

4) le devis

5) un relevé d'identité bancaire

B) Vous donnez mandat à CAP EMPLOI pour la constitution et la gestion de la demande d'aide financière en :

- Complétant le mandat d'intermédiation (en pièce jointe)
- Fournissant les mêmes justificatifs que cités plus haut paragraphe A)

Pour cette démarche, Cap Emploi reste à vos côtés

04 69 23 05 00 / accueil@capemploi07-26.com